



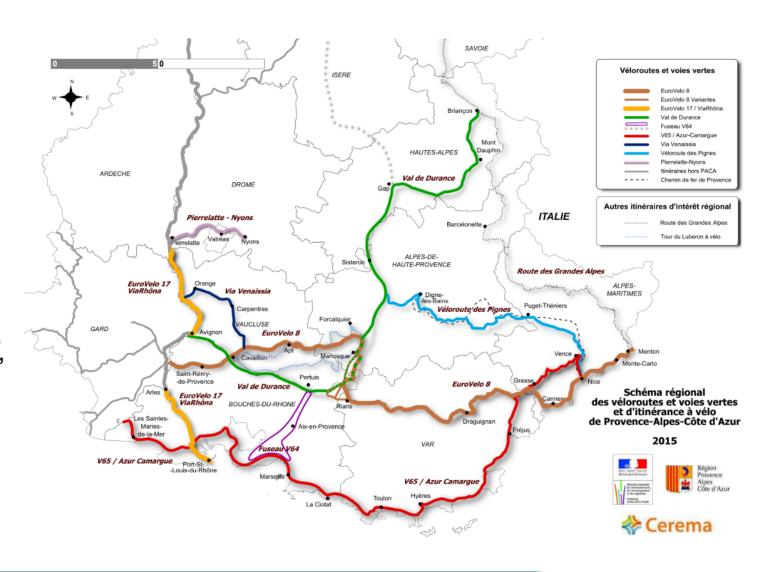




RETOUR D'EXPÉRIENCES

Le vélo passe partout : démarches de planification et boite à outils

- Tous les territoires, quelle que soit l'échelle peuvent se doter d'un schéma directeur cyclable.
- Il n'est pas contractuel, mais peut être intégré à un document de planification (SRADDET, SCoT, PDU, PLU...)



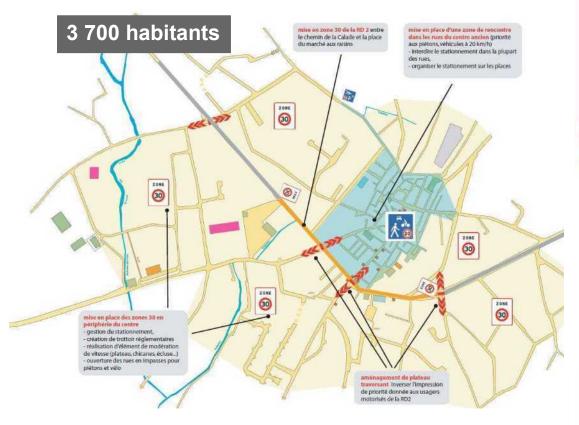


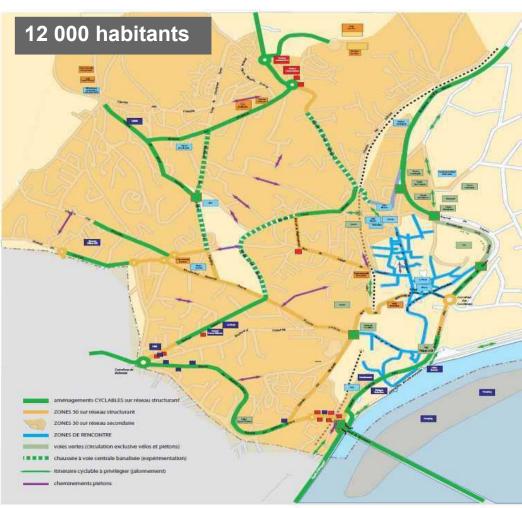






 Tous les territoires, quelle que soit l'échelle...

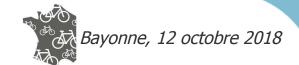






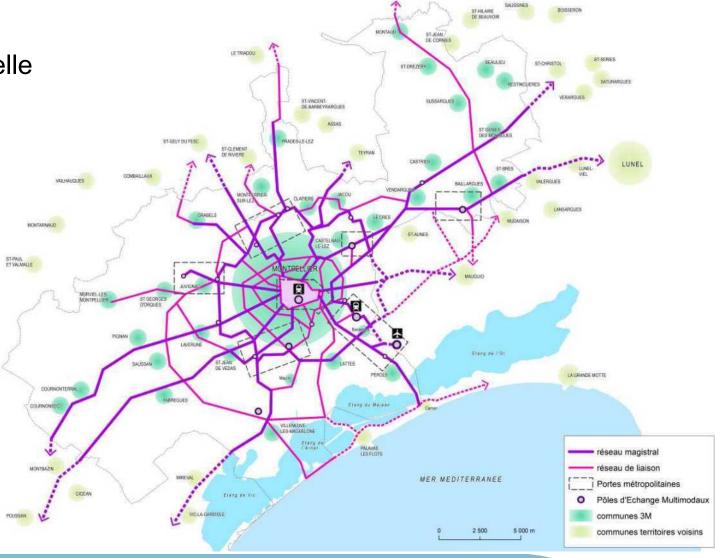






 Tous les territoires, quelle que soit l'échelle...

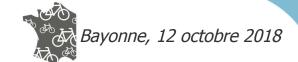
450 000 habitants





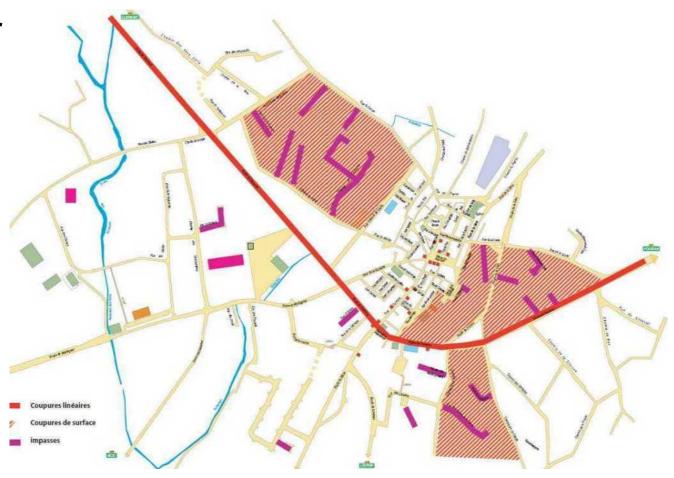






Se doter d'un schéma directeur cyclable permet de planifier le nouveau réseau cyclable mais il permet aussi de :

- faire un état des lieux complet des aménagements existants,
- Identifier les dysfonctionnements, les coupures, les discontinuités...
- Planifier la généralisation des zones de circulation apaisée











Se doter d'un schéma directeur cyclable permet de planifier le nouveau réseau cyclables mais il permet aussi de :

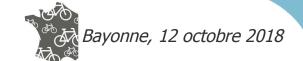
- Planifier le stationnement vélo,
- Organiser l'intermodalité,
- Organiser les services (location de vélos, vélobus, atelier...)
- Estimer le coût des aménagements,
- phaser les travaux,
- définir le budget pluriannuel











Se doter d'un schéma directeur cyclable permet de planifier le nouveau réseau cyclable mais il permet aussi de:

- Diffuser une culture vélo dans les services de la collectivité et vers ses partenaires
- Constituer « un groupe de suivi »

Axe n°1 : Rendre plus sûre la pratique du vélo

Le monde du vélo et les gestionnaires de voirie attendaient avec impatience une vé évolution réglementaire en faveur des modes actifs de déplacement. Le Code de la ru montré le chemin mais restait insuffisant. Enfin, en 2015, dans le cadre de la Loi Tro énergétique pour une croissance verte, le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives vient de franchir un cap! Décrets, arrêtés, circulaires, ..., les outils juridiques se me place pour donner un nouvel élan à la pratique du vélo.

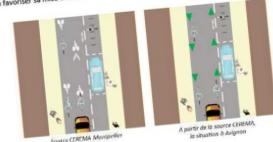
Le PAMA (et ses déclinaisons) devient la nouvelle référence pour les aménageurs. L qui suivent s'en inspirent fortement tout en prenant en compte les spécificités de not

1. Une matérialisation de la trajectoire cyclable

Le décret du 2 juillet 2015 modifie le code de la route et introduit le concept de matérialisée pour les cycles : dans les carrefours de grande taille, dans les gira passages pour les piétons, sur les bandes de rives, etc...

Ce que nous retiendrons prioritairement pour ce premier point, c'est la « matérialiser une trajectoire cycliste éloignée du bord droit de la chauss apaisée. Jusqu'à présent à Avignon, la matérialisation de l'itinéraire cyclable (était réalisée au plus près de la bordure, laissant à l'automobiliste la plus be chaussée. Avec cette évolution, certaines voies trop étroites pour y aménage cyclable vont pouvoir offrir un itinéraire cyclable majeur

Cette disposition est toutefois encadrée réglementairement. Mais le Plan d'en favoriser sa mise en œuvre toutes les fois où il est possible et approprié de le faire.

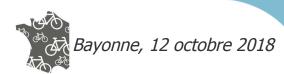


Démarches de planification et boite à outils









Pour une ville plus apaisée, plus humaine et plus attractive



Partage de la voirie



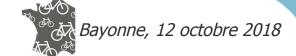












Les classiques : pistes, bandes, voies vertes...





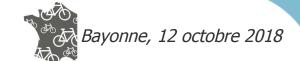


Démarches de planification et boite à outils









Les classiques : pistes, bandes, voies vertes...





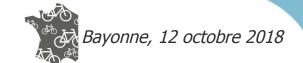


Démarches de planification et boite à outils









Les classiques : pistes, bandes, voies vertes...



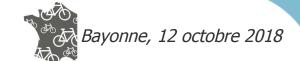














Point de vigilance

Le trottoir ne peut être ...



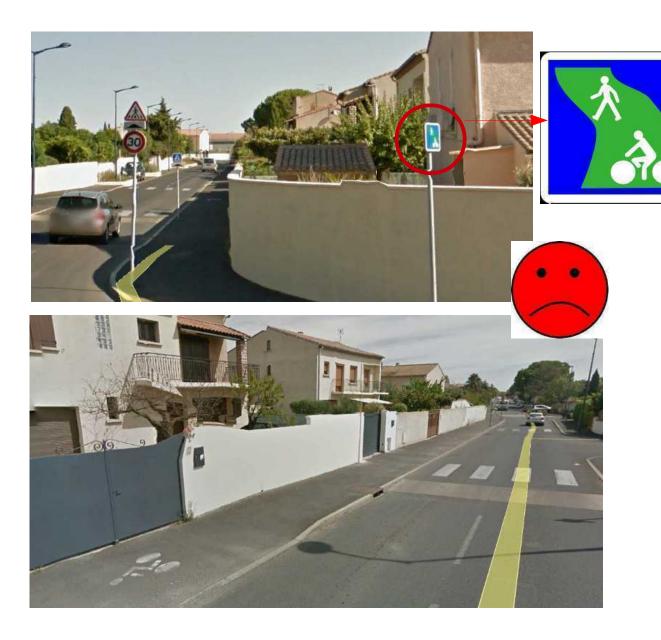






...ni un espace partagé ...ni une

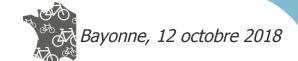
...ni une aire voie verte piétonne ou une zone de rencontre













Les double-sens cyclables















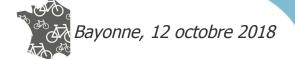
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)











Les nouvelles possibilités

Plan d'action pour les mobilité actives (décret du 2 juillet 2015)

Possibilité d'abaissement de la vitesse réglementaire





Démarches de planification et boite à outils









D 751

LA VARENNE

ZONE

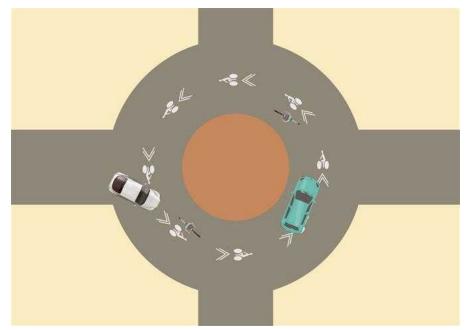
30

Les nouvelles possibilités

Plan d'action pour les mobilité actives (décret du 2 juillet 2015)

Cédez-le-passage cycliste au feu





Trajectoires matérialisées

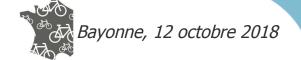


Démarches de planification et boite à outils



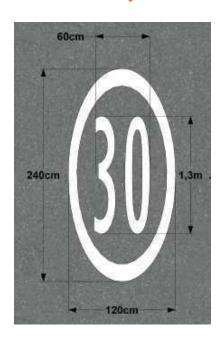






Les nouvelles possibilités

Marquage relatif aux zones de circulation apaisée















La dotation de soutien à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Circulaire du 7 mars 2018

- à destination des communes et des EPCI,
- → les subventions sont à solliciter auprès des préfets de région,

Axe 3 : « développement d'infrastructures en faveur des mobilités »

- enveloppe allant jusqu'à 100 millions d'euros en 2018, toutes régions confondues,
- → 1/3 seulement de l'enveloppe allouée aux mobilités est engagé actuellement.









Ouvrages Cerema



Vélo

Aménagements | Retours d'expériences

- 23 Double-sens cyclable en rues « étroites » (2011)
- 29 Démarche de mise à double-sens cyclable (2013)
- 33 Développer la marche et le vélo : l'expérience de quatre liaisons intercommunales (2014)
- 34 Le double-sens cyclable dans les rues limitées à 50 km/h L'expérience de quatre agglomérations françaises (2015)
- 38 Un réseau vélo transfrontalier (2018)



ecueil de fiches - Août 2018

Collection | Expériences et pratiques



Vélo

Aménagements | Recommandations

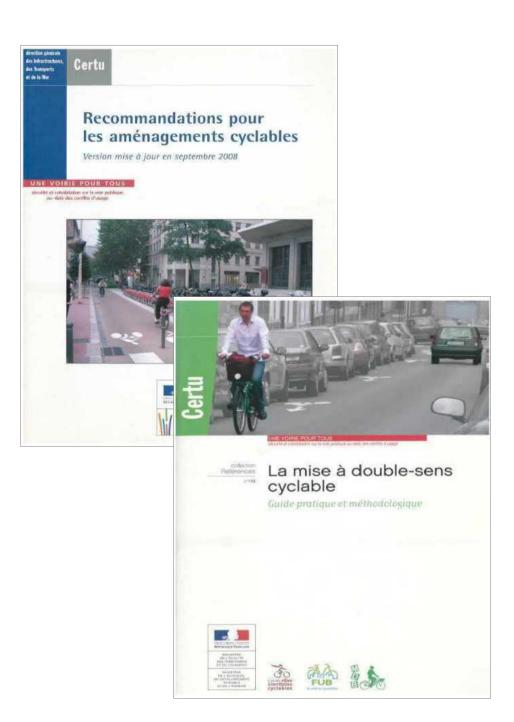
- 01 Les schémas cyclables (2009)
- 02 Les bandes cyclables (2015)
- 04 La voie verte, maillon d'un réseau cyclable urbain et piéton (2013)
- 05 Cédez-le-passage cycliste au feu rouge (2012)
- 07 Les pistes cyclables (2013)
- 09 Vélos et transports publics (2010)
- 10 Vélos et giratoires (2014)
- 11 Les sas à vélo (2012)
- 26 Piétons et cyclistes : quelle cohabitation dans l'espace public ? (2012)
- 27 Faciliter la circulation des cyclistes (2013)
- 28 Signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes (2013)
- 31 Traitement des continuités cyclables au droit des passages à niveau (2013)
- 35 Réseau cyclable à haut niveau de service Objectifs et principes d'aménagement (2016).
- 36 Les dispositifs anti-accès motorisé Comment contrôler l'accès aux aménagements cyclables (2016)
- 37 Chaussée à voie centrale banalisée (2017)

Recueil de fiches - Août 2018

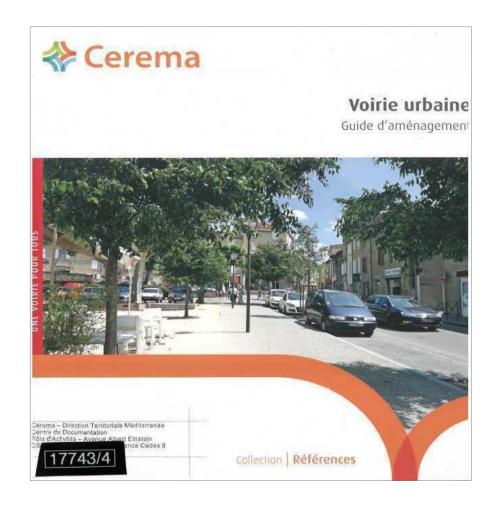
Collection L'essentiel

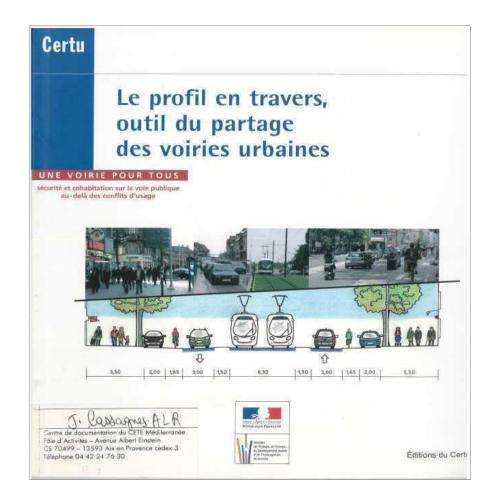
Ouvrages Cerema





Ouvrages Cerema











Merci de votre attention

jerome.cassagnes@cerema.fr



